



Syndicat National des Médecins Réanimateurs des Hôpitaux Publics

(Membre de la CMH)

Président :

Dr F. FRAISSE

Service de Réanimation Médico-chirurgicale

CH SAINT-DENIS

5 rue du Dr Delafontaine

93205 SAINT-DENIS Cedex

☎ : 01 42 35 61 07

✉ : 01 42 35 62 33

E. Mail : francois.fraisse@ch-stdenis.fr

Secrétaire Général :

Dr A. DE LASSENCE

Service de Réanimation Médicale

Hôpital Louis Mourier

178 rue de Renouillers

92701 COLOMBES Cedex

☎ : 01 47 60 61 57

✉ : 01 47 60 61 92

E. Mail : arnaud.de-lassence@lmr.ap-hop-paris.fr

EDITORIAL SEPTEMBRE 2006

La valorisation des journées de réanimation sur la base des tarifs 2006 a eu pour conséquence un meilleur positionnement de l'activité de réanimation au sein de l'hôpital.

Cependant, le respect du décret sur la réanimation (décret n° 2002-465 du 5 avril 2002) imposant une densité de personnel paramédical, opposable en avril 2007 n'est souvent pas respecté.

Il constitue un élément de surcoût non à ce jour évalué.

Il convient d'être particulièrement vigilant pour qu'il s'applique identiquement aux structures de réanimation des hôpitaux privés à but non lucratif et aux hôpitaux publics.

Faute de quoi, une nouvelle fois, la comparaison sera en défaveur de l'hôpital public. La convergence tarifaire des structures hospitalières ne se conçoit qu'à charges égales et à missions égales. L'absence d'une juste reconnaissance des MIGAC est à ce titre particulièrement signifiant.